

DEPARTEMENT
TARN

COMMUNE DE SAINT AMANS SOULT

CASTRES

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE SAINT AMANS SOULT

SEANCE DU 28 JUIN 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit juin à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances en mairie de SAINT AMANS SOULT sous la présidence de M. MOURET Alexis et après convocations régulièrement faites à domicile le

Nombre de Membres :	19	En exercice :	19
Présents :	16	Votants :	19

Présents : Mrs - Mmes : MOURET Alexis - CANOVAS Françoise - CROS Jérôme VISTE-ESTIEU Muriel - SEGUIER Christian - CARME Cédric - KESZNER Patricia - BERNARD-BERMOND Delphine - DURAND Julie - GIMENO Nicole - FABRE Claude - GIL COSTA Francisco - NEGRE Magali - CATHALA-SUC Nicole - VIDAL Alain - BETEILLE Martine -

Ont donné pouvoir : Jérémy ALQUIER à Christian SEGUIER
Xavier MAFFRE à Martine BETEILLE
DURAND Anthony à Magali NEGRE

Secrétaire de séance : Patricia KESZNER

OBJET : RETROCESSION D'UNE PARCELLE A LA COMMUNE PAR Mme IZARD Christine

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire sur la proposition de Mme IZARD Christine concernant la parcelle cadastrée section C numéro 151 située aux Amalrics.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

ACCEPTE la rétrocession à la commune et l'intégration au domaine public de la parcelle cadastrée section C numéro 151 et appartenant à Mme IZARD Christine pour une contenance de 68 ca.

Cette rétrocession sera effectuée à l'euro symbolique
Cette rétrocession sera effectuée par acte administratif.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette décision

Pour extrait conforme, à Saint Amans Sout le 28 juin 2023

Acte rendu exécutoire après dépôt en sous-préfecture et publication 3 juillet 2023

Le Maire

Alexis MOURET

